



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Huitième session

Atelier préparatoire et de développement des capacités pour les grands groupes et autres parties prenantes de la région africaine
Kigali (hybride), 1^{er} et 2 mars 2022

Note conceptuelle

I. Introduction et justification

1. Les grands groupes et autres parties prenantes¹ ont œuvré activement à la réalisation des objectifs de développement durable par le biais de projets, d'initiatives, de mutualisation des connaissances, de sensibilisation et de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)². À cette fin, ils contribuent de manière significative aux efforts visant à renforcer l'inclusion, notamment en donnant la parole aux sans-voix et aux populations marginalisées et vulnérables ; en promouvant la responsabilité, la transparence et la réactivité ; en s'engageant dans des activités de renforcement des capacités ; en partageant leurs expériences et leurs connaissances dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'examen ; et en renforçant la participation et l'appropriation des processus de développement par diverses communautés aux niveaux national, infranational et local. Il est clair que les grands groupes et les autres parties prenantes jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la portée, de l'efficacité et de la durabilité des initiatives et des résultats de développement.

2. Dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a été reconnu que la participation des grands groupes et des autres parties prenantes concernées était nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030, notamment dans les processus de suivi et d'examen connexes. À cet égard, les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs ont été invités, dans le cadre d'un partenariat mondial renforcé, à réaliser les ambitieux objectifs et cibles de développement durable qui sont au cœur du Programme 2030.

3. Sous les auspices du Conseil économique et social, un forum politique de haut niveau a également été créé pour procéder à des examens réguliers, en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Ces examens visent à fournir une plate-forme pour des partenariats, notamment grâce à la

¹Les références aux grands groupes et autres parties prenantes s'alignent sur la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2012, sur le format et les aspects organisationnels du forum politique de haut niveau sur le développement durable. De plus amples informations sur les grands groupes et les autres parties prenantes sont disponibles à l'adresse : sustainabledevelopment.un.org/aboutmajorgroups.html (en anglais).

²De plus amples informations sur la contribution des grands groupes et des autres parties prenantes sont disponibles à l'adresse : sustainabledevelopment.un.org/mgos.



participation des grands groupes et autres parties prenantes concernées. Ces derniers ont ainsi été invités à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030. D'autre part, les citoyens des pays africains, les organisations de la société civile et tous les autres groupes identifiables sont engagés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, qui est mis en œuvre en coordination avec le Programme 2030.

4. La mise en œuvre efficace des deux programmes de développement exige donc que les différents acteurs travaillent ensemble et renforcent leurs approches collaboratives et intégrées avec les grands groupes et autres parties prenantes. Pour que les contributions de ces derniers à la mise en œuvre réussie des deux programmes soient significatives et utiles, le développement des capacités est nécessaire afin d'améliorer la maîtrise des processus et des procédures d'engagement. Les grands groupes et autres parties prenantes doivent avoir accès à l'information afin de comprendre pleinement leurs rôles et les plateformes qui peuvent être utilisées pour s'engager efficacement les uns avec les autres, les gouvernements et les autres partenaires de développement.

5. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise depuis 2015, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, des ateliers visant à renforcer la capacité des grands groupes et autres parties prenantes à articuler des contributions au suivi et à l'examen des progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux régional et mondial. Grâce aux ateliers de développement des capacités, les grands groupes et autres parties prenantes ont participé activement au Forum régional africain pour le développement durable, qui est l'un des mécanismes apportant des contributions au processus de suivi et d'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

6. La huitième session du Forum régional africain pour le développement durable se déroulera dans le contexte de crises sanitaires et économiques mondiales sans précédent causées par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les réponses à cette pandémie ont été divergentes : alors que les pays développés ont déployé plus de 23 000 milliards de dollars, soit 20 % de leur produit intérieur brut (PIB), pour répondre à l'impact économique de la pandémie, l'Afrique a réussi à mobiliser moins de 100 milliards de dollars (1 % de son PIB), entraînant une crise économique plus profonde qui compromet une reprise de qualité. En outre, début novembre 2021, alors que les pays à revenu élevé avaient administré environ 140 doses de vaccin COVID-19 pour 100 personnes, les pays à faible revenu n'en étaient qu'à environ 6 doses pour 100 personnes³. Les économies à revenu élevé et à revenu moyen supérieur devraient se redresser plus rapidement en 2021, tandis que les économies à revenu moyen inférieur et à faible revenu devraient continuer à lutter, en raison de l'inégalité en termes de vaccination⁴.

7. La huitième session du Forum régional africain pour le développement durable est donc conçue pour être un forum orienté vers l'action permettant aux États membres et aux autres parties prenantes d'explorer et de proposer un ensemble de solutions spécifiques et réalisables qui permettront aux pays de se relever des répercussions sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19. Cette reconstruction devrait conduire à une Afrique plus verte,

³ De plus amples informations sur les vaccins contre le COVID-19 sont disponibles sur le site : <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations> (en anglais).

⁴ De plus amples informations sur l'impact de l'iniquité vaccinale sur la reprise économique sont disponibles sur le site : <https://data.undp.org/fr/vaccine-equity/impact-of-vaccine-inequity-on-economic-recovery/> (en anglais).

plus inclusive et plus résiliente, tout en faisant progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cet égard, les grands groupes et autres parties prenantes doivent être équipés d'outils et d'informations pour s'assurer que les efforts de redressement post-COVID-19 sont centrés sur les personnes et ne fassent pas de laissés pour compte.

8. C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique et le Mécanisme régional africain pour les grands groupes et autres parties prenantes organisent un atelier préparatoire et de développement des capacités pour les grands groupes et autres parties prenantes en Afrique afin de les aider à se préparer au forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévu du 5 au 15 juillet 2022. L'atelier aura lieu pendant la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra à Kigali du 3 au 5 mars 2022. En raison de la persistance de la pandémie de COVID-19, le Forum régional se déroulera dans un format hybride.

9. Le thème de la session sera : « Mieux construire l'avenir : une Afrique verte, inclusive et résiliente prête à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ». Les participants au Forum régional examineront en détail les objectifs de développement durable suivants : 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité des sexes), 14 (Vie aquatique), 15 (Vie terrestre), et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

10. L'atelier mettra l'accent sur l'autonomisation des jeunes en Afrique, le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, une table ronde de haut niveau sera organisée pour débattre de moyens efficaces permettant de tirer parti du dividende démographique du continent et de donner à ses jeunes les moyens de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063. Les participants entendront des jeunes parler des défis et des possibilités qui s'offrent à eux pour parvenir au développement durable en Afrique. Des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales souligneront comment leurs organisations s'engagent avec les jeunes dans les processus de développement durable.

II. Objectifs

11. L'atelier se tiendra les 1^{er} et 2 mars 2022, soit deux jours avant le début de la session principale du Forum régional. Il est prévu que l'atelier permette :

- a) D'informer les grands groupes et autres parties prenantes sur le processus de suivi et d'examen lié à la mise en œuvre du Programme 2030, en mettant l'accent sur les cinq objectifs de développement durable sélectionnés ;
- b) De mettre en évidence et de partager les contributions et les expériences des grands groupes et autres parties prenantes dans la réponse aux répercussions sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19 en Afrique ;
- c) De débattre des moyens concrets de donner aux jeunes les moyens de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 en Afrique

III. Résultats escomptés

12. L'atelier devrait aboutir aux résultats suivants :

- a) Une compréhension et une capacité accrues des grands groupes et autres parties prenantes, ainsi que des jeunes, à mettre en œuvre, suivre et

examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 ;

b) Une meilleure compréhension des efforts déployés par les grands groupes et autres parties prenantes pour atténuer les répercussions sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19 en Afrique ;

c) Une coopération renforcée entre les grands groupes et autres parties prenantes et entre eux et les autres parties prenantes, notamment les décideurs, les praticiens et les experts nationaux, sous-régionaux et régionaux, ainsi que les entités des Nations Unies.

IV. Produits attendus

13. L'atelier produira les produits suivants, destinés à une large diffusion :

a) Une déclaration commune des grands groupes et autres parties prenantes qui sera diffusée à la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable ;

b) Un communiqué des grands groupes et autres parties prenantes sur l'atelier et la huitième session du Forum régional ;

c) Un rapport de synthèse sur l'atelier.

V. Principaux documents

14. Les documents pour l'atelier sont les suivants :

a) La présente note conceptuelle et le programme de travail de l'atelier ;

b) La note conceptuelle et le programme de travail de la huitième session du Forum régional ;

c) Des documents de référence sur les sous-thèmes de la huitième session du Forum régional.

VI. Participation

15. Participeront à l'atelier des représentants des neuf catégories de grands groupes (Femmes, Enfants et jeunes, Peuples autochtones, Organisations non gouvernementales, Autorités locales, Travailleurs et syndicats, Entreprises et industrie, Communauté scientifique et technologique, et Agriculteurs). D'autres groupes de parties prenantes, notamment les communautés locales, les groupes de bénévoles et les fondations, les migrants et leurs familles, les personnes âgées et les personnes handicapées, seront invités à y participer.

VII. Langues de travail

16. La réunion se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée dans les deux langues.

VIII. Lieu et date

17. L'atelier se tiendra les 1^{er} et 2 mars dans un format hybride, avec des participants à Kigali présents en personne et des participants internationaux présents virtuellement via une plateforme en ligne.

IX. Contact

18. Les demandes de renseignements concernant l'organisation de l'atelier préparatoire et de développement des capacités doivent être adressées à :

Guy Nicolas Nahimana

Section de l'économie verte et de l'économie bleue

Division de la technologie, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : guy.nahimana@un.org
